MAIRIE DE LEVENS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le gymnase du Rivet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: M. Antoine VERAN, Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, M. Patrick MARX, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanne PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Aline BAILLOT, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, Mme Isabelle CHEMIN.

Etaient représentés: Mme Suzanne URRUTY a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,

M. Nicolas BRAQUET a donné pouvoir à M. Antoine VERAN.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 25 / votants : 27.

Ouverture de la séance à 19 h 00.

- → Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10.06.2020 à l'unanimité.
- ightarrow Compte rendu des actions accomplies par le M. le Maire dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - ART. L.2122-22 CGCT

Conseil municipal du 23.06.2020

POUVOIRS DELEGUES	DOSSIER TRAITE	OBSERVATIONS
1 - Arrêter / modifier l'affectation des propriétés communales		
2 - Fixer droits de voirie / tarifs		
3 - Souscription emprunts		
4 - Marchés de travaux, fournitures, services sans formalités préalables	Etat du grand livre disponible et pour les marchés : Voir état ci-après	
5 - Révision / louage de choses pour une durée de 12 ans max.	Révisions selon les indices INSEE	ILAT-ILC-IRL-ICC Fermage
	Demande de résiliation Cabinet dentaire Place de la république – 06670 LEVENS AVENANT N°2 – signature OFB (Office Nationale de la biodiversité) PLAN DU VAR	Changement de désignation Changement d'indice de référence Reconduction du bail
6 - Contrats assurance		
7 - Création régies		
8 - Délivrance / reprise des concessions dans les cimetières.	Concession à perpétuité : N° 46 et 47 Marius CASTELLIS	(St Antoine de Siga)
	Case décennale : N° 6 Lucienne ROMERO N° 27 Claude MARTINI N° 29 Gilbert GUIEU Casier Columbarium décennale :	

	N° 23 Jeannine POLVE	
	N° 24 Evelyne BEN SALEM	
	N° 25 Marie Noelle CILLARIO	
9 - Acceptation dons, legs non grevés.		
10 - Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.		
11 - Fixer rémunérations / frais / honoraires avocats, avoués	Etat disponible en comptabilité	
12 - Fixer montant offres expropriations.		
13 - Création de classes		
14 - Fixer reprises alignement		
15 - Droit de préemption		
16 - Ester en justice	Etat du grand livre disponible en comptabilité	
17 - Régler les conséquences dommageables des accidents		
18 - Avis commune sur opérations menées par l'établissement public foncier local		
19 – ZAC + PVR		
20 - Lignes de trésorerie		
21 – Droit de priorité Urbanisme		

MAIRIE DE LEVENS. Recensement économique des marchés 2019

Type de marché	Procédure	Code	Nom du marché	Lot	Montant HT	Date de notification	Nom de l'attributaire	Code postal
TRAVAUX Adaptée 2018TVX00000010000			Avenant 01 au Lot N°1 Voirie – Réseaux divers	12 200,00	20/06/2019	SAS LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION	06670 COLOMARS	
	Marché de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension du Foyer Rural de la Commune de Levens.	Avenant 01 au Lot N°2 Gros oeuvre – Charpente métallique	47 593,80	20/06/2019	SAS MERCURIO BATIMENT	06220 VALLAURIS		
		Lot N°3 Etanchéité	66 060,50	31/07/2019	SARL ISOLETANCHEITE	06700 SAINT LAURENT DU VAR		
		Avenant 01 au Lot N°4 Menuiserie aluminium – Serrurerie – Bardage	9 210,00	20/06/2019	SARL METAFER	06143 VENCE		
		Lot N°11 Chauffage – Ventilation - Climatisation – Plomberie	175 662,00	31/01/2020	SASU CSC	06690 TOURRETTE- LEVENS		

Type de marché	Procédure	Code	Nom du marché	Lot	Montant HT	Date de notification	Nom de l'attributaire	Code postal
		Accord-cadre à procédure adaptée à bons de commande relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements de vidéo protection urbaine reposant notamment sur des caméras et des Centres Superviseurs Urbains (CSU).		Marché à bons de commande. Minimum annuel = 0 Maximum annuel = 50000	05/04/2017			
	A domás a	2017FCS00000010000	BON DE COMMANDE N°07: Maintenance annuelle dispositifs de vidéo protection		8 421,00	04/03/2019	COFELY - INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR SNC	06517 CARROS
	Adaptée	daptee 2017FCS00000010000	BON DE COMMANDE N°08: Remplacement dôme motorisé Mairie	7	2 132,00	21/08/2019		
			BON DE COMMANDE N°09: Maintenance annuelle dispositifs de vidéo protection		8 421,00	23/08/2019		
SERVICES			BON DE COMMANDE N°10: Mise en service vidéo protection Foyer Rural		20 178,80	04/10/2019		
			BON DE COMMANDE N°11: Maintenance annuelle dispositifs de vidéo protection		8 421,00	01/04/2020		
	Accord-cadre à bons de commande relatif à la location, la pose et la dépose de motifs d'illumination de noël pour la commune de Levens (06670)	I	Marché à bons de commande. Minimum annuel = 0 Euros Maximum annuel = 30000 Euros	03/10/2019	SARL AE2 - Azuréenne d'Electricité	06510 GATTIERES		
			BON DE COMMANDE N°01 / 2019 Location, pose et dépose des illuminations de fin d'année 2019		28 428,85	03/10/2019		

<u>Dossier n° 1 – Présenté par M. Patrick MARX :</u>

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu les pièces comptables de l'exercice 2019,

Vu le compte de gestion présenté par Madame le Receveur Percepteur,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2019, ainsi qu'il suit :

•	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2019	5 883 964.91 €	3 547 173.21 €
Dépenses 2019	5 056 825.46 €	3 576 889.37 €
Résultat 2019	827 139.45 €	- 29 716.16 €
Excédent ou déficit reporté	0€	539 082.51 €
Résultat de clôture 2019	827 139.45 €	509 366.35 €

Dossier n° 2– Présenté par M. Patrick MARX :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu les pièces comptables de l'exercice 2019,

Considérant que Monsieur Antoine Veran a normalement administré, au cours de l'exercice 2019, les finances de la commune, poursuivant le recouvrement des créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019, ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
_		
Recettes 2019	5 883 964.91 €	3 547 173.21 €
Dépenses 2019	5 056 825.46 €	3 576 889.37 €
Résultat 2019	827 139.45 €	- 29 716.16 €
Excédent ou déficit reporté	0€	539 082.51 €
Résultat de clôture 2019	827 139.45 €	509 366.35 €

Et décide d'affecter en section d'investissement, au budget primitif 2020, au compte 1068 "affectation de résultat" la somme de 827 139.45 €.

Dossier n° 3– Présenté par M. Patrick MARX :

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES 2020 A ALLOUER AUX ASSOCIATIONS

I – Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 25 / votants 27.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2020, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2020, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes :

- AMSL trial
- AAR
- AFSEP Sclérose en plaque
- Amicale du personnel communal
- Amicale des sapeurs forestiers
- Amicale des sapeurs-pompiers de Levens
- Amicale des sapeurs-pompiers de Plan du Var
- Association Tribunal pour enfants de Grasse
- Avenir sportif levensois
- Banque Alimentaire des A.M.
- Bela Diei Silat Académie
- Cercle républicain St Antoine
- Chiens guide d'aveugles
- Collège J. Franco à Saint Etienne de Tinée : Association sportive
- Collège J. Franco
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : Foyer OCCE
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : sport
- Collège de Tourrette Levens : Foyer socio-éducatif
- Collège de Tourrette Levens sport
- Collège de Tourrette Levens FCPE Parents d'élèves
- Coopérative oléicole
- Escale
- Judo club levensois
- NCA Initiative
- Protection civile
- Scouts de France
- Secours catholique
- Société de chasse St Hubert
- Team Trial Levens
- Tennis Club

II- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 25 / votants 26.

Ne prend pas part au vote: Mr Antoine VERAN

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2020, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2020, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association suivante :

• Chaîne de Vies 06

III- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 25 / votants 26.

Ne prend pas part au vote : Mr Georges REVERTE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2020, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2020, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes :

- AMSL VTT
- CLO

IV- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 25 / votants 26.

Ne prend pas part au vote : Mme Jeanne PLANEL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2020, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2020, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes :

- AMSL ensemble vocal
- Frantz Liszt
- Piano à Levens

V- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 25 / votants 26.

Ne prend pas part au vote : Mme Ghislaine BICINI

Rapporteur: Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2020, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2020, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer ladite subvention à l'association :

• Comité des Fêtes

VI- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 25 / votants 26.

Ne prend pas part au vote : Mme Danièle TACCONI

Rapporteur: Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2020, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2020, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association :

• Les Petits Musiciens de Levens

Etant précisé que, du montant alloué, sera déduit l'acompte attribué par délibération n°19 du 10 juin 2020.

<u>Dossier n° 4– Présenté par Mr le Maire :</u> VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le Débat d'Orientations budgétaires de 2020, du 10 juin 2020 ;

Vu le budget principal 2020;

Monsieur Patrick Marx, Adjoint aux finances, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019.

Il précise que la refonte de la fiscalité directe locale implique dès 2020, un gel des taux de la taxe d'habitation au niveau de ceux appliqué en 2019 (15.56%). Le produit prévisionnel de 2020, à taux constants de la taxe d'habitation s'élève à 1 268 918 ϵ , les allocations compensatrices de 70 154 ϵ .

Les bases d'imposition prévisionnelles de taxes foncières pour 2020 sont les suivantes, et génèrent le produit suivant :

	Bases notifiées	Taux %	Produit
Taxe foncière sur les propriétés bâties Taxe foncière sur les propriétés non bâties Total	5 261 000 51 200	12,88 47,78	677 617 24 463 702 080

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de voter les taux d'imposition de taxes foncières 2020 ainsi :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,88 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,78 %

Dossier n° 5– Présenté par Mr Patrick MARX :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Patrick Marx, Adjoint aux finances, présente au Conseil municipal les chapitres budgétaires et les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

	Fonctionnement €	Investissement €		
Recettes 2020	4 169 000.00	Reports 1 471 915.00	Nouveaux crédits 3 749 397.80	
Dépenses 2020	4 169 000.00	2 309 850.00	2 702 800.00	
Dont solde d'exécution reporté	0	Dont solde positif d'exécution reporté	509 366.35	

<u>Dossier n° 6– Présenté par M. Patrick MARX :</u> CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Monsieur Patrick MARX rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit l'institution, dans chaque commune, d'une commission communale des impôts directs (CCID) composée de neuf membres dont la durée du mandat est identique à celle des membres du conseil municipal :

- le Maire ou l'adjoint délégué, président de la commission,
- 8 commissaires.

Considérant que la nomination de ces membres doit intervenir dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux, il convient par conséquent de désigner 32 personnes parmi lesquelles Monsieur le Directeur des Finances Publiques désignera les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants ;

Il précise les conditions que doivent respecter les personnes pour être désignées en qualité de commissaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne les 32 personnes suivantes parmi lesquelles Monsieur le Directeur des Finances Publiques désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants :

Prénoms et Noms	Dates de Naissance	Adresses	Impositions
1- Georges GAMBINI	28/07/1940	1 Rue Martin du Gard-Nice	TF -TH
2 - Nicolas BRAQUET	01/11/1979	2574 Rte de St Blaise-Levens	TF -TH
3 - Paulette BOTHOREL	25/09/1946	7 Rue de L'école-Levens	TF -TH
4 – Robert RICHARD	17/12/1949	5 Place Victor Masseglia-Levens	TF -TH
5 – Raymond PIGGIO	26/10/1942	316 Chemin de la Bouissa-Levens	TF -TH
6 – Jean-Claude GHIRAN	12/01/1946	45 Avenue Maréchal Foch-Levens	TF -TH
7 – Michel BOURGOGNE	24/11/1947	891 Rte de la Roquette-Levens	TF -TH
8 – Danièle TACCONI	25/03/1949	1155 Chemin de la Mole-Levens	TF -TH
9 – Michel VESTRI	19/12/1950	514 Rte de St Blaise-Levens	TF -TH
10 – Henri MICELLIS	15/07/1968	43 Rue André Massena	TF -TH
11 – Martine ORGERET	20/01/1952	102 Chemin du Peloubier-Levens	TF -TH
12 – Beatrice CONDELLO	01/04/1959	145 Chemin Fond de Mel-Levens	TF -TH
13 – Henri MALAUSSENA	05/03/1931	1 Chemin des Valettes-Levens	TF -TH

14 – Claude MENEVAUT	29/11/1962	505 Chemin de la Madone-Levens	TF -TH
15 – Denis MAUNIER	24/06/1954	1834 Rte de la Roquette-Levens	TF -TH
16 – Jacques LANERY	11/08/1939	1379 Rte de St Blaise-Levens	TF -TH
17 – Jean-Louis MORENA	12/02/1945	135 Allée des Roses-Levens	TF -TH
18 – Georges REVERTE	02/04/1949	3025 Chemin de l'Ordaléna-Levens	TF -TH
19 – Ghislaine ERNST	28/11/1955	52 Chemin Francis Gasiglia- Levens	TF -TH
20 – Christian PORTANELLY	04/02/1956	1585 Avenue Felix Faure-Levens	TF -TH
21 - Jean-Luc LASSOUQUE	18/10/1957	73 Avenue Maréchal Foch-Levens	TH
22 - Nicolas PLANEL	04/04/1983	697 Chemin René Pouchol-Levens	TF -TH
23 – Jean-Jacques BOYER	12/12/1948	353 Avenue Maréchal Foch-Levens	TF -TH
24 – Sophie LALOUM	23/09/1972	1027 Chemin de l'Ordaléna-Levens	TF -TH
25 – Carine CARUSO	19/04/1968	1097 Avenue Général de Gaulle-Levens	TF -TH
26 – Eric BERNIGAUD	15/05/1974	157 Chemin Fond de Mel-Levens	TF -TH
27 – Pascale DELEUSE	03/02/1960	2833 Rte de la Roquette-Levens	TF -TH
28 – Didier GIORDAN	18/04/1959	920 Allée du Château-Levens	TF -TH
29 – Alain DODY	29/06/1952	98 Chemin René Pouchol-Levens	TF -TH
30 – Robert KOFMAN	02/09/1951	Chemin de la Fuont-Levens	TF -TH
31 – Marcel PLANEL	17/11/1950	1475 Chemin de la Mole-Levens	TF -TH
32 – Frédérique MAZZERBO	30/12/1957	122 Promenade des Prés-Levens	TF -TH

<u>Dossier n° 7– Présenté par Mme Michèle CASTELLS :</u> MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année;

Considérant les besoins des services de la commune de Levens ;

Considérant les demandes de modification du temps de travail de certains agents ;

Considérant la saisine du comité technique siégeant au centre de gestion des Alpes Maritimes ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Madame Castells expose la nécessité pour les besoins d'un bon fonctionnement des services, de modifier le tableau des effectifs.

Elle propose la fermeture des postes suivants :

- un poste d'adjoint technique à temps non complet (22h/semaine),
- un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet,
- deux postes d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet.

_

Puis l'ouverture des postes suivants :

- un poste d'adjoint technique à temps non complet (26h/semaine),
- un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (28h par semaine), deux postes d'ATSEM principal 2ème classe à temps non complet (31,5h par semaine).

Madame Castells propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus		
Filière administrative							
Emploi fonctionnel DGS	Α	1	0	1	0		
Attaché principal	Α	1	0	1	0		
Attaché	А	1	0	1	0		
Rédacteur principal 2eme classe	В	1	0	1	0		
Adjoint administratif principal 2ème classe	С	8	1	8	0		
Adjoint administratif	С	4	2	2	2		
Sous-total		16	3	14	2		
	Filière	technique					
Technicien principal de 1ere classe	В	1	0	1	0		
Adjoint technique principal 2eme	С	4	0	4	0		
Adjoint technique	С	17	3	11	6		
Sous-total		22	3	16	6		
	Filièr	e sociale					
ATSEM principal 2eme classe	С	6	2	6	0		
Sous-total		6	2	6	0		
	Filière	animation					
Adjoint animation principale 2eme classe	С	1	0	1	0		
Adjoint animation	С	5	3	3	2		
Sous-total		6	3	4	2		
Filière Police							
Brigadier-chef principal	С	1	0	1	0		
Garde champêtre chef principal	С	1	0	1	0		
Sous-total		2	0	2	0		
TOTAL GENERAL		52	11	42	10		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les modifications au tableau des effectifs ;
- D'établir le nouveau tableau des effectifs ainsi que présenté ci-dessus ;
- D'inscrire les montants nécessaires au budget 2020;

Dossier n° 8– Présenté par M. le Maire :

ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES PASTORALES - APPROBATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de la Fédération Nationale des Communes Pastorales et donne lecture des statuts de ladite association en expliquant en détail, son objet principal, à savoir :

- Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;
- D'apporter son soutien à tous ceux qui contribuent au maintien et au développement des activités pastorales et du pastoralisme ;
- Préserver et valoriser les ressources patrimoniales et culturelles procurées par les activités pastorales sur les territoires des communes pastorales ;
- De procéder à toute étude permettant d'améliorer, en vue de leur maintien et de leur développement, de la connaissance des activités pastorales et de leurs produits et services dérivés ;
- D'émettre tous vœux et motions, informer le public et entreprendre toutes démarches utiles auprès des pouvoirs et autorités compétentes sur les questions économiques, financières, culturelles, touristiques, urbanistiques, administratives, réglementaires ou législatives, pouvant intéresser le pastoralisme et les activités pastorales ;
- D'adhérer à tout organisme contribuant à la satisfaction de l'objet de l'association ;
- D'intervenir devant toutes juridictions, soit comme partie principale, soit comme partie intervenante, conformément à l'objet de l'association ;
- De réaliser toutes actions, activités et opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de l'association ;
- De promouvoir la recherche et le développement scientifiques et techniques du pastoralisme.

Monsieur le Maire précise que les objectifs de cette association sont en tous points en concordance avec ceux que s'est fixée la commune de LEVENS en matière de pastoralisme et d'entretien du territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le principe d'adhésion de la commune de LEVENS à la Fédération Nationale des Communes Pastorales ;
- D'approuver les statuts de cette association;
- De désigner M. Jean-Claude GHIRAN comme délégué de la commune auprès de la Fédération Nationale des Communes Pastorales et M. Eric GIRARD, comme délégué suppléant.

Dossier n° 9– Présenté par M. le Maire :

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COLLECTIVITE AU SEIN DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES (FNCOFOR) ET DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES AM (COFOR06)

Vu la délibération n° 8 du 14 décembre 2015, portant sur l'adhésion de la commune de Levens à la Fédération des communes Forestières ;

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le bilan de l'action menée par la Fédération des Communes forestières pendant sa mandature 2014-2020. Il rappelle l'objectif de la commune d'assurer la conservation, l'amélioration, la bonne croissance de la forêt communale pour mieux répondre aux souhaits de nos administrés et au développement de notre territoire. L'action menée par la FNCOFOR et ses associations départementales, permet d'aller dans ce sens et il souligne l'intérêt qu'il y aurait pour la commune de rejoindre le réseau des communes forestières.

Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au sein de la Fédération des Communes Forestières et de l'association des communes forestières des Alpes-Maritimes (COFOR06).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

• De désigner M. Jean-Claude GHIRAN comme représentant titulaire et M. Eric GIRARD comme représentant suppléant au sein de la Fédération des Communes Forestières et de l'association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes.

Dossier n° 10– Présenté par M. le Maire :

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE DE LEVENS AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS – ANNEE 2020

La signature de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune de Levens, avec la Fondation 30 millions d'amis, en septembre 2019 a permis la prise en charge de 20 animaux.

Considérant que la Fondation 30 millions d'amis renouvelle cette action sur l'année 2020 et qu'il est opportun que la commune de Levens s'inscrive à nouveau dans ce partenariat,

Considérant qu'il reste de nombreux quartiers sur lesquels il est nécessaire d'intervenir,

Considérant que la Fondation 30 Millions d'Amis aide les collectivités dans cette tâche en participant à hauteur de 50 % aux frais de stérilisation et d'identification des animaux ;

Considérant que la commune souhaite procéder, dans le courant de l'année 2020, à la capture de 40 chats recensés par les associations locales aux fins de les confier au vétérinaire pour pratiquer les actes de stérilisation et d'identification;

Considérant que les associations locales et le garde champêtre pourront conjointement capturer, acheminer chez le vétérinaire et relâcher les animaux sur leurs lieux de vie ;

Considérant que la participation de la commune s'élève à 1400 €, somme à verser à la fondation 30 Millions d'Amis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants, tels que définis dans le projet de convention annexé ;
- de verser à la fondation 30 millions d'amis la somme de 1 400 €, pour l'année 2020 ;
- de prévoir la somme au budget en cours.

Dossier n° 11– Présenté par Mr le Maire :

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES CONCERNANT LA PARCELLE AH n°120 AU PLAN DU VAR

Dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble du hameau de Plan du Var, l'Etablissement Public Foncier PACA réalise le portage foncier de la propriété cadastrée AH n° 120, anciennement Auberge Fleurie, acquise en 2018.

Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques réorganise ses services et souhaite, dès 2021, implanter ses locaux au Plan du Var, en y regroupant plusieurs trésoreries,

Considérant que les services départementaux de la Maison du Département (MDD) sont implantés sur la parcelle AH n°91 dont le Département est propriétaire avec la parcelle AH n° 141 (à usage de parking), et que la Maison des Solidarités Départementales (MSD) et le centre de protection maternelle et infantile (PMI) sont hébergés dans

une partie des locaux de l'immeuble dit Maison Commune appartenant à la Commune (parcelle AH n°99) dont le département est locataire,

Considérant qu'afin d'accueillir les services de la DGFIP, la commune et le Département se sont entendus sur les points suivants :

- Le Département acquiert la parcelle AH n°120 appartenant à l'EPF PACA, il démolit le bâtiment existant et édifie une structure temporaire et démontable afin d'héberger ses services de la MSD et de la PMI permettant de libérer les locaux dans l'immeuble communal dit Maison Commune, pour y installer ceux de la DGFIP qui sera locataire de la commune.
- Le Département occupe la parcelle AH n°120 pendant 5 à 7 ans, durée prévisionnelle pour réaliser une opération d'extension/restructuration de son bâtiment sur les parcelles AH n°91 et AH n°141,
- A l'issue des travaux, le Département reloge la MSD et la PMI sur sa propriété, démonte les structures édifiées sur la parcelle AH n°120 et rétrocède ladite parcelle à la commune au prix d'acquisition à l'EPF PACA, soit 318 888.09 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les modalités du montage de cette opération, telles que définies dans le projet de convention ciannexé ;
- d'acter l'acquisition par la commune, au terme de l'opération d'extension et de restructuration du bâtiment départemental de la MDD, réalisée par le Département des Alpes-Maritimes, de la parcelle nue, cadastrée AH n°120 au prix de 318 888.09 €.

- TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

La secrétaire de séance, Michèle CASTELLS Le Président, Antoine VERAN